

La rédaction des PV de réunion : le choix de l'externalisation

Les représentants du personnel admettent volontiers que le procès-verbal d'une réunion d'IRP est un document capital pour le dialogue social, le suivi des projets de l'entreprise et la défense des intérêts des salariés. Cette obligation légale, peut fort heureusement être déléguée ou externalisée...

La rédaction des PV : une mission à part entière du Secrétaire du CE

Tout Secrétaire de CE, de CCE et de CHSCT s'étant déjà confronté à la rédaction du procès-verbal d'une réunion a constaté que la rédaction de PV est chronophage. Mais la principale difficulté à surmonter reste l'impossibilité de concilier, pendant la séance, la prise en notes des échanges tout en ayant une participation active aux débats.

Si le Code du Travail (article R 2325-) et la jurisprudence rappellent que l'établissement d'un procès-verbal et le contrôle de son contenu sont réservés au seul Secrétaire du comité, les textes n'excluent pas la possibilité pour celui-ci de déléguer la rédaction ; l'essentiel étant que le PV final soit formellement signé par le Secrétaire.

« La rédaction du PV est chronophage et très gourmande en heures de délégation »



Les inconvénients de la délégation interne

Le bureau du CE choisit parfois de confier la rédaction des PV à sa secrétaire administrative. Cette solution ne se révèle pas toujours idéale. Cette activité nécessite une aisance rédactionnelle et des connaissances particulières qui n'entrent pas forcément dans son champ de compétences ; de plus, le temps pris pour ce travail sur un poste souvent dédié à la gestion des activités sociales et culturelles et aux permanences téléphoniques rend la tâche complexe.

La rédaction du PV est parfois assurée par un assistant de la DRH. Si cette solution permet de préserver le budget de fonctionnement de l'instance et ôte cette charge de travail au Secrétaire, elle soulève une question politique, voire déontologique : en effet, les élus abandonnent à la Direction une prérogative qui leur est expressément attribuée et reconnue par le Code du Travail. Autre inconvénient : le compte rendu est souvent transmis par la Direction après plusieurs semaines, ce qui ne permet pas aux élus d'apprécier la justesse des formulations, à moins de réécouter l'enregistrement de la réunion.

Les avantages de l'externalisation

A partir de 150 salariés rattachés à leur périmètre, la plupart des CE choisissent de confier la rédaction à un prestataire spécialisé : tant pour assurer la qualité de ce compte rendu que pour alléger le travail de leur Secrétaire. Le jour de la séance, le prestataire dépêche sur les lieux de la réunion un rédacteur professionnel, spécialisé en relations sociales et disposant d'une connaissance du monde des IRP. En charge de l'enregistrement et de la prise en notes des débats, le rédacteur rédigera ensuite, selon le choix de l'instance, un compte rendu exhaustif ou une synthèse de la réunion.

Avec cette solution, les représentants du personnel ne gaspillent pas leurs heures de délégation et se voient remettre le projet de PV dans des délais très courts : au plus une semaine. Ce délai permet une approbation systématique du PV lors de la séance suivante. Si cette solution représente certes un coût pour le CE, elle entre aujourd'hui dans les dépenses classiques de fonctionnement. Pour les réunions extraordinaires dont la Direction serait à l'origine, les élus peuvent solliciter la Direction pour les financer.

Article rédigé par Arthur Georges, Directeur de la rédaction d'AB Report.

AB Report, une société spécialisée dans la rédaction de procès-verbaux des IRP

Partenaire des IRP depuis 2004, AB Report est l'un des prestataires majeurs de la rédaction de comptes rendus et synthèses de réunion de CE, CCE et CHSCT. Benjamin Deviscourt, son Directeur commercial, vous en dit plus sur la nature de cette prestation.

Comment se passe l'intervention d'AB Report lors d'une réunion ?

Une fois que vous avez commandé notre venue auprès du chargé d'affaires qui vous a été dédié, vous n'avez qu'à nous transmettre l'ordre du jour et la convocation. Le jour J, un rédacteur assistera à votre réunion, pendant laquelle il enregistrera les débats – si cela est autorisé – et réalisera une prise en notes des échanges. De retour au bureau, il rédigera, selon le choix de l'instance, un procès-verbal complet, reprenant tous les échanges, ou au contraire, une synthèse plus courte et percutante. Beaucoup de CE avec lesquels nous travaillons choisissent la synthèse, car ce document est plus rapide à lire et offre un accès direct aux informations essentielles.

Quel est le profil des rédacteurs d'AB Report ?

Ils ont tous un cursus universitaire supérieur (bac+5), leur permettant de comprendre des sujets transverses, en fonction des secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent, et de rédiger des PV sans contresens. Avec environ trois réunions couvertes par semaine, ils ont une vraie culture des IRP et du dialogue social.

Sous quel délai remettez-vous le projet de PV ?

Tout dépend en fait de la longueur de la réunion et de la formule de rédaction choisie. Il faut savoir que la rédaction d'une synthèse, qui est un document plus dense et plus court, est plus rapide que celle d'un compte rendu complet, qui peut prendre jusqu'à une journée de rédaction pour seulement une heure de réunion enregistrée ! Mais en moyenne, le projet de PV vous est livré entre 4 jours et 8 jours.

Les rédacteurs sont-ils toujours les mêmes ?

Non, car nous avons plus de 250 clients. Aucun prestataire ne pourra honnêtement vous promettre d'avoir toujours la même personne. Chez AB Report, nous vous proposons un binôme ou un trinôme de rédacteurs dédiés. Au fil des réunions, les rédacteurs peuvent ainsi développer et renforcer la connaissance de l'entreprise et de l'instance, ce qui facilite au final leur rédaction et renforce la qualité du PV.



Certains élus refusent-ils qu'un rédacteur participe à leur réunion ?

Certaines instances le refusent en effet, même si nous sommes liés par une obligation contractuelle de confidentialité. Dans ce cas, nous rédigeons le compte rendu à partir d'un enregistrement numérique fourni par le CE, et si possible d'un conducteur des débats indiquant qui prend la parole. Nous disposons d'un site extranet sécurisé, qui nous permet de récupérer les documents supports en toute sécurité. Nous rédigeons ensuite le PV, qui est livré par mail quelques jours après.

Les principales formes de PV

- La transcription reproduit les propos tels qu'ils ont été prononcés à l'oral par chaque intervenant, sans aucune modification de forme. Seules les fautes sont corrigées.
- Le compte rendu complet reprend l'intégralité des interventions avec quelques reformulations.
- Le compte rendu amélioré reprend l'ensemble des interventions, légèrement reformulées pour obtenir un document clair et efficace.
- Le PV rédigé en synthèse classique se présente comme un document efficace et structuré, qui met en avant les informations importantes.
- Le PV rédigé en synthèse optimisée met en exergue les informations de premier plan et garantit un accès rapide à l'essence même du discours.



Infos & contact
www.abreport.com
 tel. 01 42 45 02 07
info@abreport.com

Témoignage :

Sylvie Valentin, CE Vivarte, cliente d'AB Report

Responsable gestion des marques et modèles de la société Vivarte, Secrétaire du CE depuis 10 ans, détaille son fonctionnement avec AB Report.

Pourquoi avez-vous choisi de travailler avec AB Report ?

Cela a été un concours de circonstances. Nous avons travaillé pendant longtemps avec une indépendante qui nous donnait entière satisfaction. Un jour, Benjamin Deviscourt m'a contacté pour se présenter et je l'ai reçu. Quelques semaines après ce rendez-vous, l'indépendante qui travaillait pour nous, nous a annoncé qu'elle partait d'Ile-de-France. J'ai donc repris contact avec AB Report et nous avons commencé notre collaboration. C'était il y a déjà 9 ans. Nous sommes toujours satisfaits du travail d'AB Report.

Pour quelles instances travaille AB Report ?

AB Report travaille aussi bien avec le CE que le CHSCT mais aussi parfois pour certaines réunions de la direction de l'entreprise... comme les commissions paritaires et les comités de groupe. Sur ce plan, nos échanges avec la direction de Vivarte sont positifs.



Quel format de procès-verbal avez-vous choisi et pourquoi ?

Pour le CE comme pour le CHSCT, nous avons choisi le format de procès verbal synthétisé. La réunion est ainsi plus lisible, débarrassée des réflexions qui ne concernent pas directement le sujet pour aller à l'essentiel. Si le travail de rédaction synthétique est plus complexe qu'un procès verbal « mot à mot », il allège la lecture du PV et devient lisible par tous.

Que pensez-vous de la présentation des PV ?

Il y a eu des évolutions dans la mise en page des PV, on m'a envoyé un projet que j'ai pu valider. Les modifications qui ont apportées concerne l'ajout du nom du syndicat et du poste de l' élu : ces informations sont pratiques pour des salariés qui souhaitent avoir affaire soit à une personne d'un service proche du leur, soit à un élu d'un syndicat particulier.

Faites-vous enregistrer les réunions ?

Oui, c'est aussi un service assuré par AB Report ; si nous avons besoin de préciser un point ou qu'une réflexion est contestée, nous pouvons demander à AB Report de le faire à partir de l'enregistrement. Cela est déjà arrivé que nous ayons un différent sur le procès-verbal avec la direction, l'enregistrement a été un support utile pour conforter ce qui avait été dit.

Que pensez-vous des personnes envoyées par AB Report ?

Nous sommes satisfaits du niveau et du comportement des rédacteurs. En général, nous ne faisons de modifications que pour préciser l'orthographe d'un nom propre ou d'un terme technique. En 9 ans, nous avons eu beaucoup de rédacteurs ; parfois nous avons le même rédacteur deux ou trois fois de suite : c'est variable. L'important est que nous puissions disposer d'un professionnel, présent à coup sûr, même quand la réunion est prévue au dernier moment. Chez AB Report, ils arrivent toujours à nous trouver quelqu'un ! Le procès verbal est déjà un souci de moins !

Que pensez-vous du prix de la prestation ?

Il est imputé sur le budget de fonctionnement du CE. Mais pour nous, élus, cela représente un gain de temps très important qui nous permet de nous centrer sur nos actions concrètes auprès et pour les salariés. AB Report est mis en concurrence systématiquement tous les deux ans et leurs prestations ne sont pas plus chères qu'ailleurs !